

DEVIS / PROGRAMME - 2025/2026

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 16 heures

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable technique de club amateur ▪ Entraîneur général de club amateur ▪ Entraîneur d'une équipe de niveau régional
Objectifs	<p>SPÉCIFIQUE ATTAQUANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une méthodologie d'entraînement spécifique aux attaquants - Adapter sa pédagogie à l'entraînement spécifique des attaquants - Se tenir à jour de l'évolution du poste <p>SPÉCIFIQUE GARDIEN DE BUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une méthodologie d'entraînement spécifique aux GB - Adapter sa pédagogie à l'entraînement spécifique des GB - Se tenir à jour de l'évolution du poste
Prérequis	<p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation être titulaire du diplôme d'entraîneur de football de Niveau 4 (UEFA A BEF) ou Niveau 5 (UEFA B BMF)</p>
Programme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer et mettre en pratique des séances d'entraînements visant au développement des différentes compétences d'attaquant et de GB. 2. Approfondir les connaissances techniques, tactiques, athlétiques et socio-psychologiques nécessaires aux postes de GB et d'attaquant pour le niveau régional. 3. Appréhender l'évolution des postes, des profils des attaquants et des GB (partages d'expériences)

FORMATION CONTINUE - NIVEAU 4 ET 5

Spécifique attaquants et gardiens de but

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges, travaux de groupes.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires

Planning et organisation

Une attestation de formation sera délivrée au terme de la session.
Elle répond aux exigences de formation continue des entraîneurs dans le cadre de l'application du Statut des Educateurs et de la délivrance des licences UEFA.

Coût

Coût pédagogique : 144 €

Attention : les stagiaires sont tenus de pratiquer lors des séances pédagogiques de terrain et doivent donc se munir de leurs équipements sportifs.